

# CONCERTATION PUBLIQUE

---

**Requalification en rue de la Route Impériale (RD464)  
Avec intégration d'un itinéraire cyclable : A Spassighjata Imperiale  
Sur les communes de Furiani et de Biguglia**

---

# Sommaire

## 1 – La Concertation publique

- 1.1. - Pourquoi une concertation publique ?
- 1.2. - Qui organise la concertation publique ?
- 1.3. - Comment s'informer sur le projet ?
- 1.4. - Comment donner son avis sur le projet ?

## 2 – Les étapes du projet

## 3 – Les limites du projet

## 4 – Requalification en rue de la Route Impériale (RD464)

- 4.1 – Enjeux
- 4.2 – Etat des lieux de la Route Impériale sur la zone projet à Biguglia
- 4.3 – Etat des lieux de la Route Impériale sur la zone projet à Furiani

## 5 – Intégration de l'itinéraire cyclable : A Spassighjata Imperiale

- 5.1 – Enjeux
- 5.2 - Les possibilités d'aménagements
- 5.3 - Variante 1 : Une voie partagée
- 5.4 - Variantes 2 & 3 : Une voie verte de 3 ou 5 ml large

## 6 - Photomontages

- 6.1 - Photomontages des différentes variantes sur Biguglia
- 6.2 - Photomontages des différentes variantes sur Furiani

## 7 – Vues en plan des 3 variantes

# 1 – La Concertation publique

## 1.1. - Pourquoi une concertation publique ?

La concertation publique a pour objectif de présenter au public le projet de requalification en rue de la Route Impériale (RD464) avec intégration d'un itinéraire cyclable (A Spassighjata Imperiale) sur les communes de Biguglia et de Furiani.

La concertation publique est prévue par :

- L'article 7 de la charte constitutionnelle de l'Environnement ;
- L'article L. 121-15 du Code de l'Environnement ;
- L'article L. 103-02 du Code de l'Urbanisme.

## 1.2. - Qui organise la concertation publique ?

La concertation publique est organisée par :

- La Collectivité de Corse (Direction des Investissements Routiers Cismonte | DIRC) ;
- La Commune de Biguglia ;
- La Commune de Furiani.

## 1.3. - Comment s'informer sur le projet ?

Les modalités d'information de la concertation publique sont les suivantes :

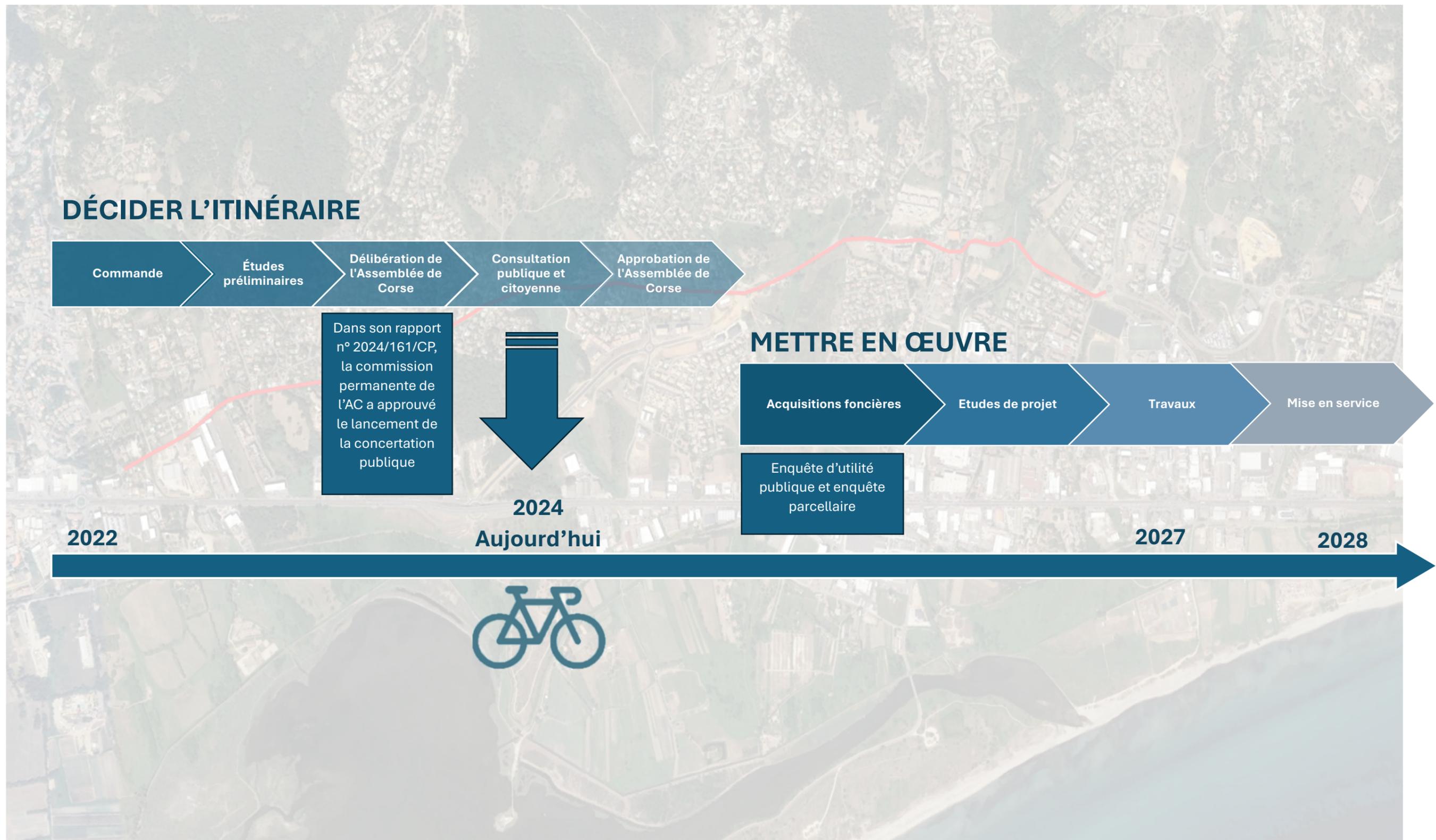
- Publication par voie de presse des actions d'informations.
- Organisation d'une réunion d'information publique en mairie de Biguglia et en mairie de Furiani.
- Présentation du projet au travers d'une exposition en mairie de Biguglia et en mairie de Furiani.
- Présentation du projet via les sites internet de la Collectivité de Corse, de la mairie de Biguglia et de la mairie de Furiani.

## 1.4. - Comment donner son avis sur le projet ?

Il est possible d'échanger et de donner son avis via :

- Un registre d'observation mis à disposition du public en mairie de Biguglia et en mairie de Furiani, pendant trois semaines à compter du premier jour d'exposition ;
- Un registre dématérialisé sur le site internet de la Collectivité de Corse ;
- Des échanges avec les élus de la mairie de Biguglia et de la mairie de Furiani, ainsi qu'avec le service technique de la Direction des Investissements Routiers Cismonte (DIRC) de la Collectivité de Corse.

## 2 – Les étapes du projets



### 3 – Les limites du projet



## 4 – Requalification en rue de la Route Impériale (RD464)

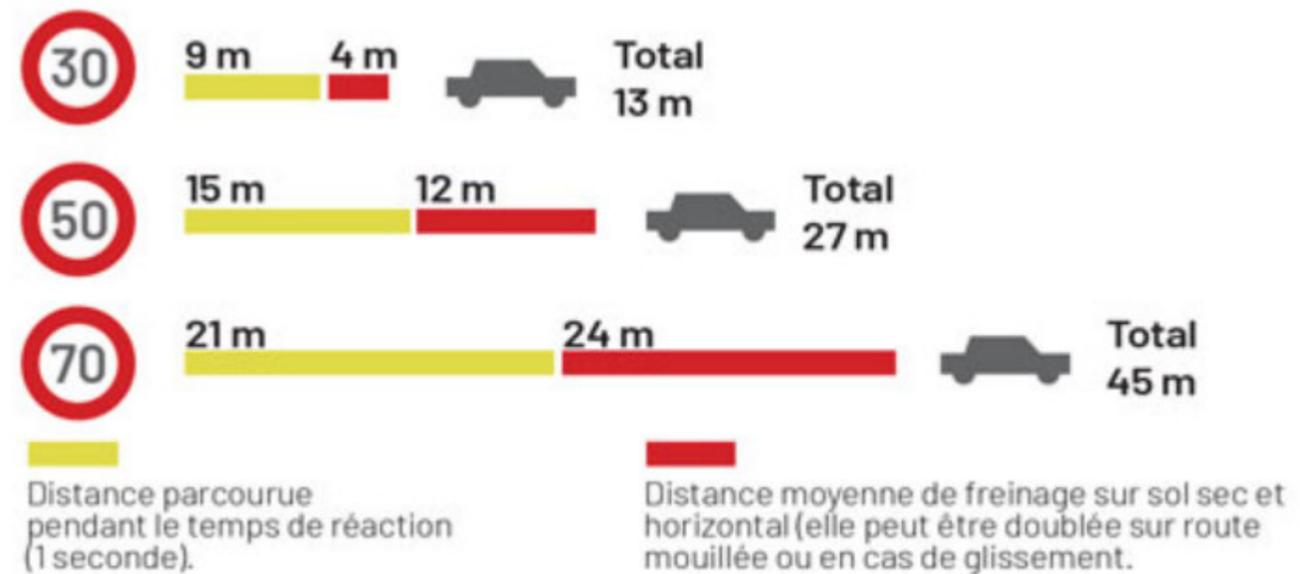
### 4.1 – Enjeux

Dans ce projet, la Collectivité de Corse souhaite requalifier en rue la Route Impériale (RD464) sur les communes de Furiani et de Biguglia, projet majeur et d'envergure qui a pour finalité de changer l'image de la Route Impériale en lui redonnant un esprit propre à la vie locale et au bien vivre-ensemble.

La requalification de la Route Impériale se fera par :

- La mise en place de cheminements piétons bilatéraux ;
- La mise en œuvre de mesures d'apaisement de la circulation visant à réduire la vitesse des automobilistes (30 km/h) ;
- La mise en œuvre d'un éclairage public adapté ;
- Une amélioration du réseau d'assainissement pluvial ;
- Aménagement des arrêts de transport en commun.

#### Distance d'arrêt sur route sèche



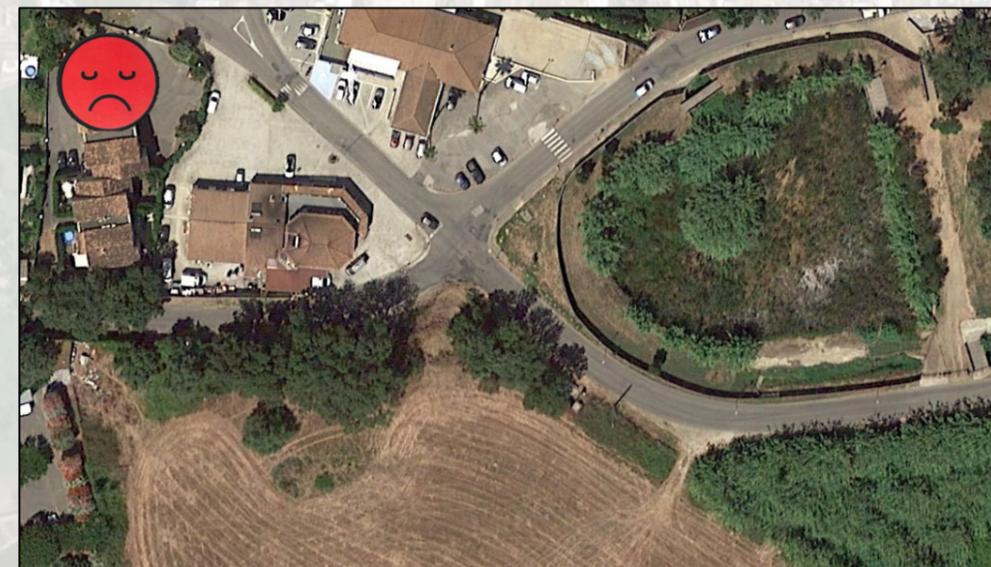
## 4 – Requalification en rue de la Route Impériale (RD464)

### 4.2 – Etat des lieux de la Route Impériale sur la zone projet à Biguglia



## 4 – Requalification en rue de la Route Impériale (RD464)

### 4.3 – Etat des lieux de la Route Impériale sur la zone projet à Furiani



## 5 – Intégration de l'itinéraire cyclable : A Spassighjata Imperiale

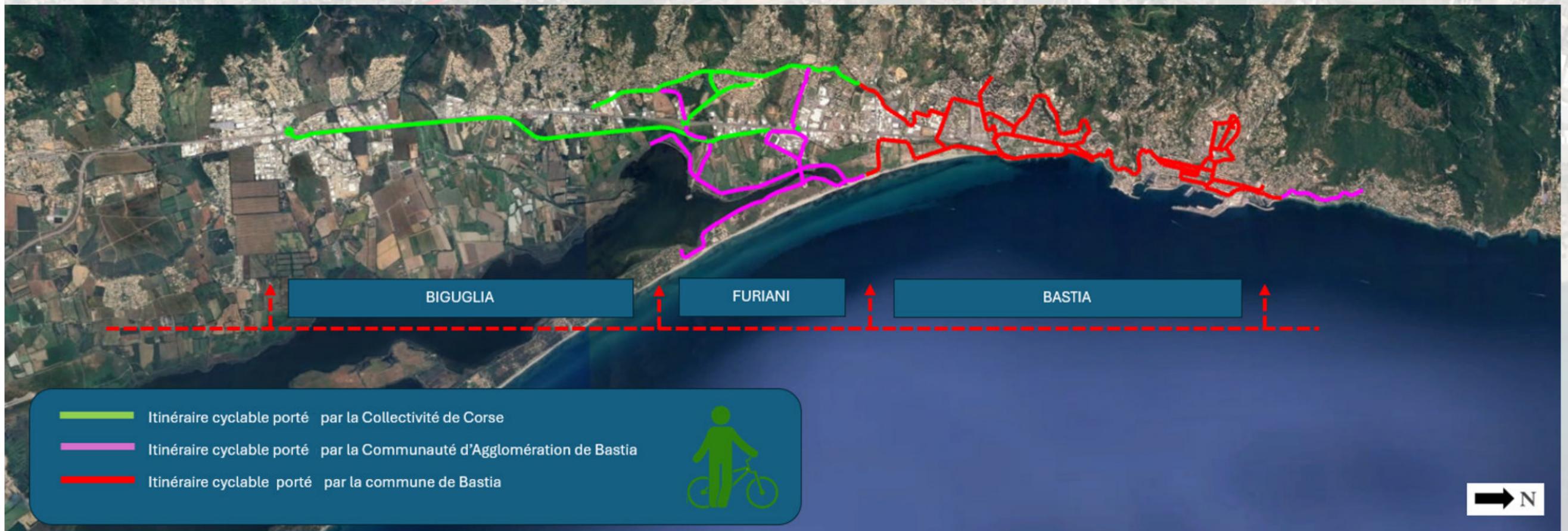
### 5.1 – Enjeux

Dans ce projet de rue, la Collectivité de Corse souhaite intégrer un itinéraire cyclable (A Spassighjata Imperiale).

La question du vélo s'invite avec une détermination inédite dans une Corse en pleine réflexion sur les enjeux de mobilité du quotidien et dans un contexte où se croisent transition écologique, pouvoir d'achat et aménagement du territoire.

La Collectivité de Corse s'est lancée dans la réalisation d'infrastructures cyclables performantes avec un objectif double :

- Créer des itinéraires de promenade pouvant relier les zones Sud du grand Bastia au centre-ville de Bastia ;
- Inciter davantage les automobilistes à délaissé leur voiture au profit des modes actifs sur leurs trajets du quotidien, et notamment sur le trajet domicile/travail – avec des distances pouvant atteindre 10 à 20 km.

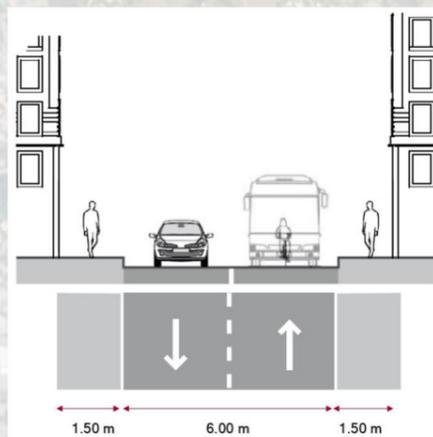


## 5 – Intégration de l'itinéraire cyclable : A Spassighjata Imperiale

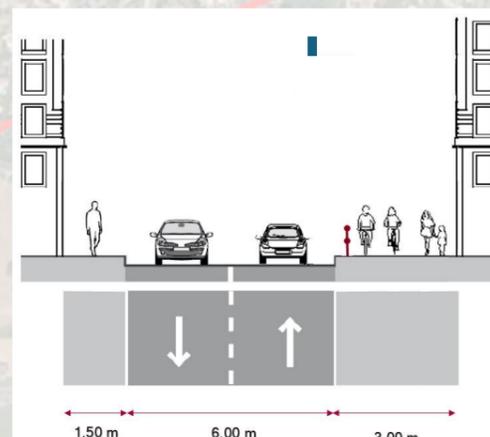
### 5.2 - Les possibilités d'aménagements

Dans le cadre des études préliminaires menées pour le projet de requalification en rue de la Route Impériale (RD464) et plus particulièrement pour l'intégration de l'itinéraire cyclable, A Spassighjata Imperiale, une pré-sélection des aménagements cyclables les plus adaptés au contexte local donne lieu aux solutions suivantes :

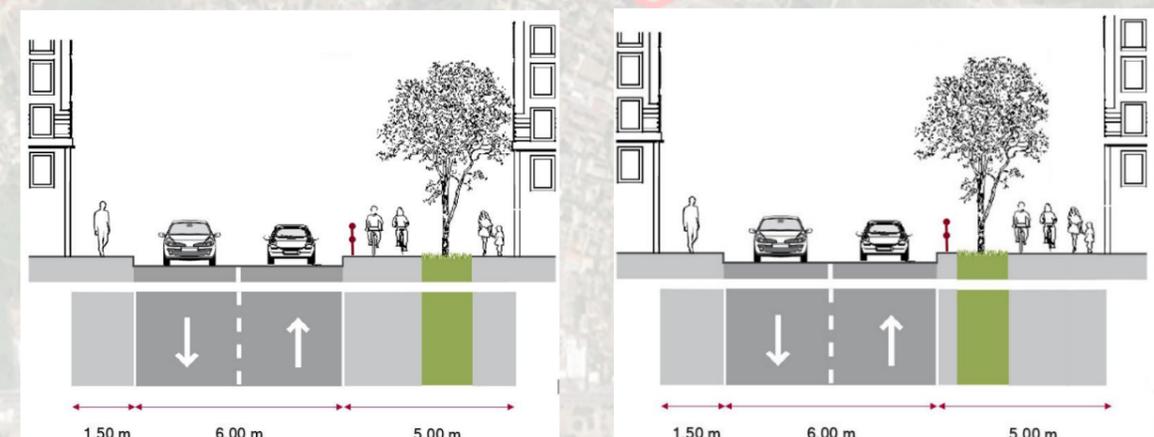
Version 1  
Voie partagée



Version 2  
Voie verte de largeur 3 m



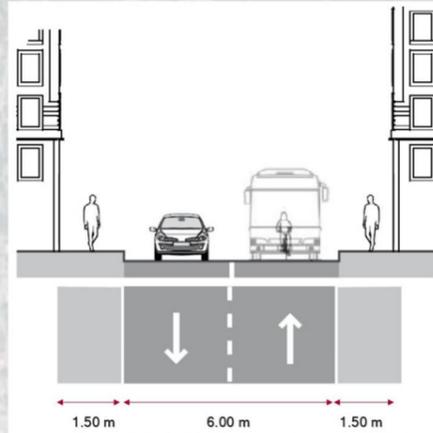
Version 3  
Voie verte de largeur 5 m



**Voie Verte** : Le Code de la Route la définit comme une « route exclusivement réservée à la circulation des véhicules non motorisés, des piétons et des cavaliers » (article R. 110-2 et R. 412-7 du Code de la Route - décret du 16 septembre 2004, modifiés par le décret n° 2010-1390 du 12 novembre 2010 - article 2 et article 10).

## 5 – Intégration de l'itinéraire cyclable : A Spassighjata Imperiale

### 5.3 - Variante 1 : Une voie partagée



Dans cette configuration, les vélos sont sur la même chaussée que les véhicules motorisés, sans délimitation spécifique à chaque usage.

Cette solution nécessite que le niveau de trafic routier permette une cohabitation des automobiles et des cyclistes, notamment grâce à une signalétique adaptée.



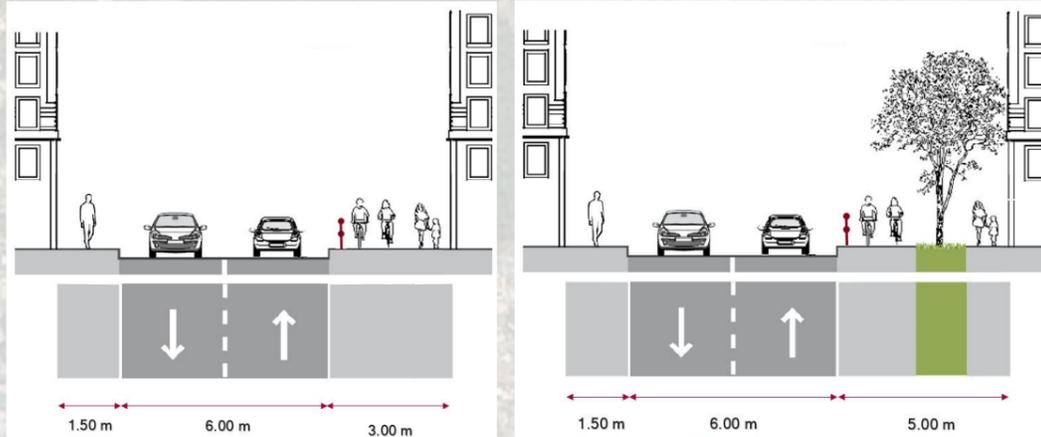
Photomontage de la route Impériale sur Biguglia  
Aménagement de type voie partagée



Photomontage de la route Impériale sur Furiani  
Aménagement de type voie partagée

## 5 – Intégration de l'itinéraire cyclable : A Spassighjata Imperiale

### 5.4 - Variantes 2 & 3 : Une voie verte de 3 ou 5 ml large



Une voie verte est un aménagement en « site propre », c'est-à-dire séparé des chaussées existantes et réservé aux mobilités douces (piétons, cyclistes, trottinettes, ...), ainsi qu'aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Une voie verte est adaptée aux déplacements du quotidien, de loisirs ou d'ordre touristique. Elle est accessible au plus grand nombre et sécurisée en conséquence.



Photomontage de la Route Impériale sur Biguglia  
Aménagement de type voie verte de 5 m de large

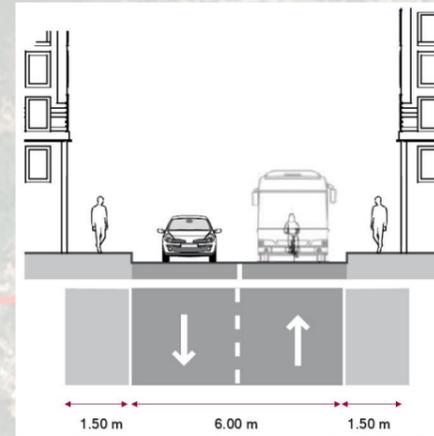


Photomontage de la Route Impériale sur Furiani  
Aménagement de type voie verte de 5 m de large

## 6 - Photomontages

### 6.1 - Photomontages des différentes variantes sur Biguglia

Etat Initial de la Route Impériale sur Biguglia



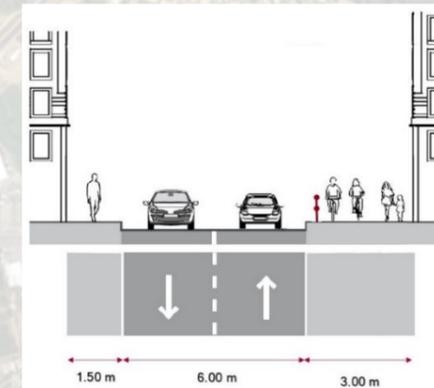
Photomontage de la Route Impériale sur Biguglia avec un aménagement de type voie partagée

Variante 1



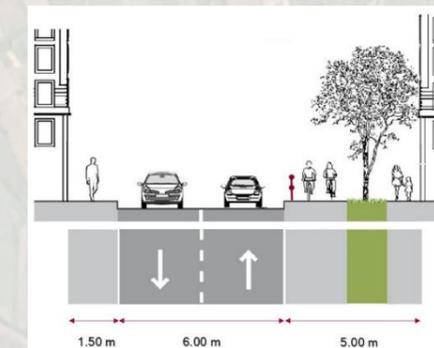
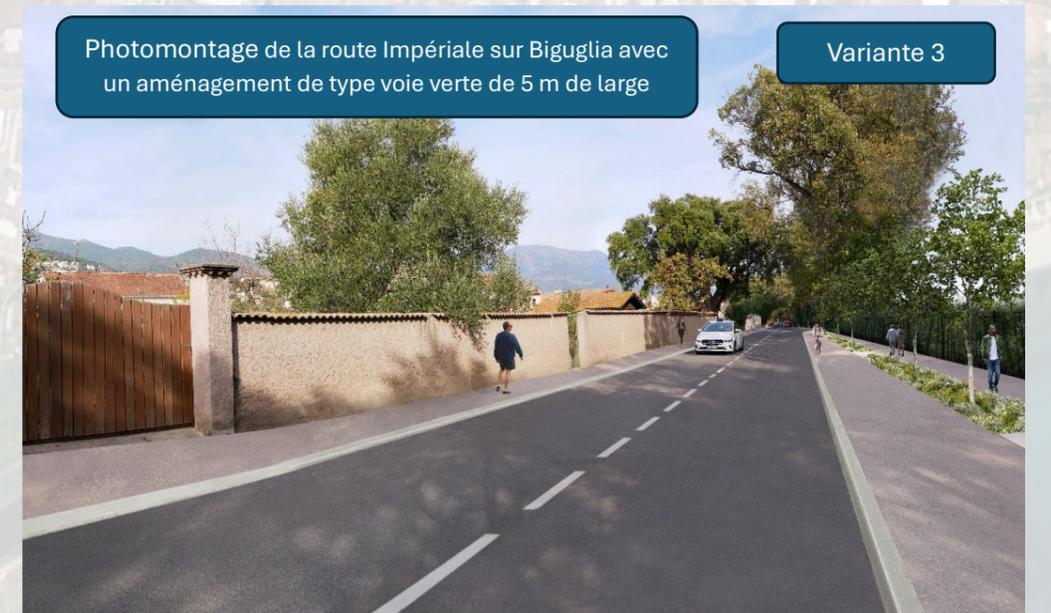
Photomontage de la Route Impériale sur Biguglia avec un aménagement de type voie verte de 3 m de large

Variante 2



Photomontage de la route Impériale sur Biguglia avec un aménagement de type voie verte de 5 m de large

Variante 3



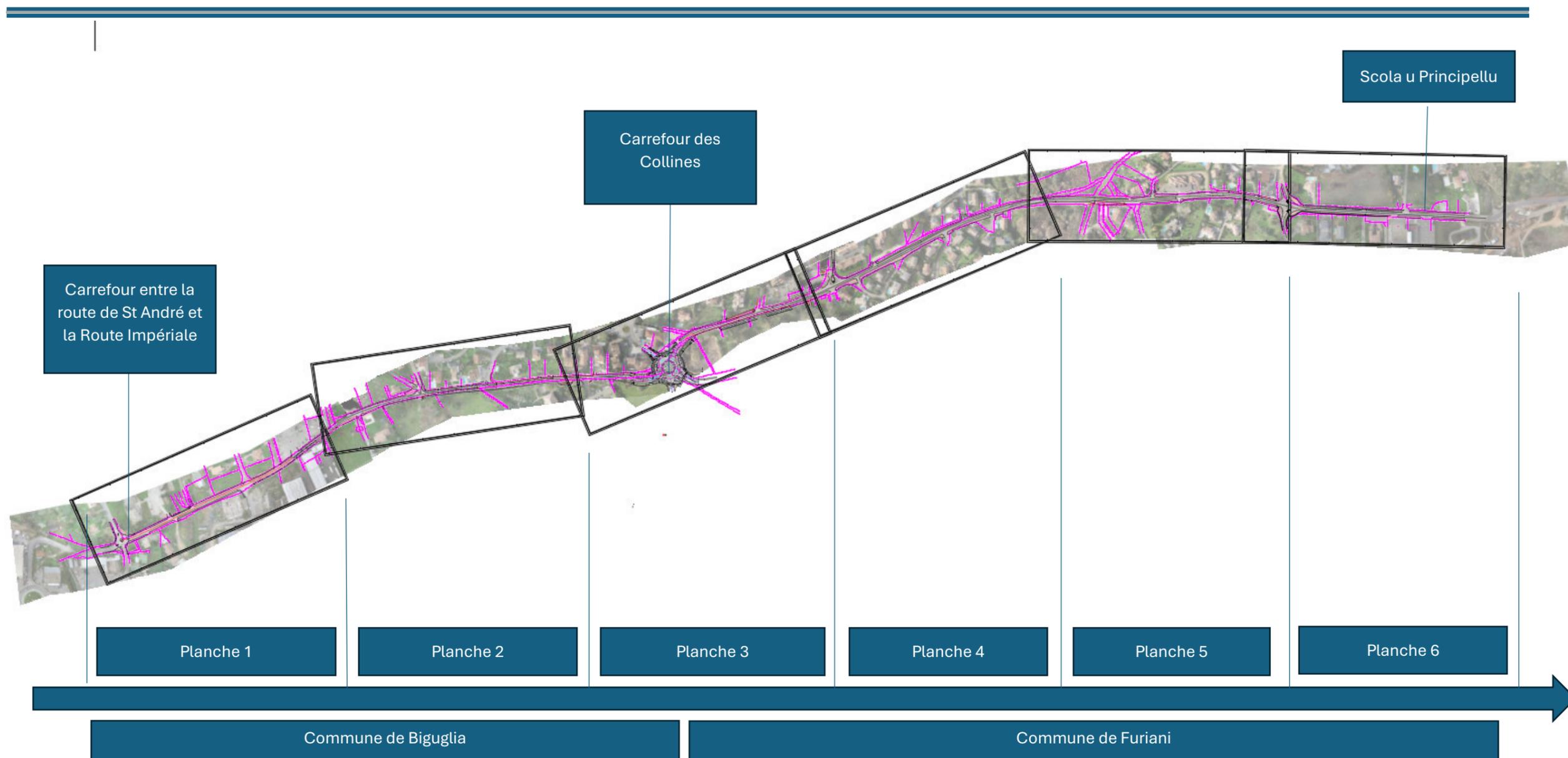
## 6 - Photomontages

### 6.2 - Photomontages des différentes variantes sur Furiani



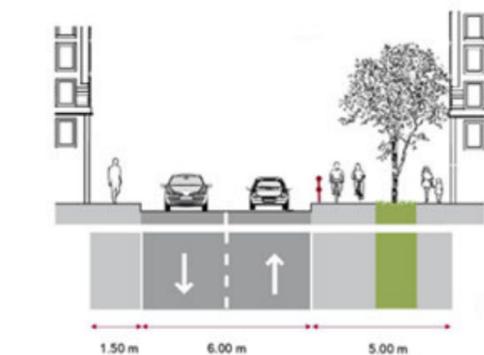
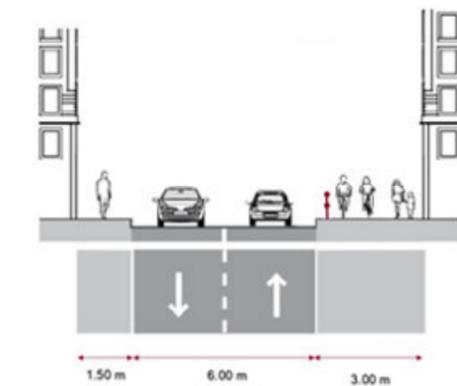
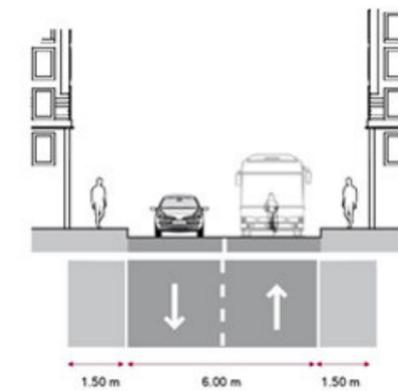
## 7 – Vues en plan des 3 variantes

### 7.1 – Vue d'ensemble – Projet à court terme



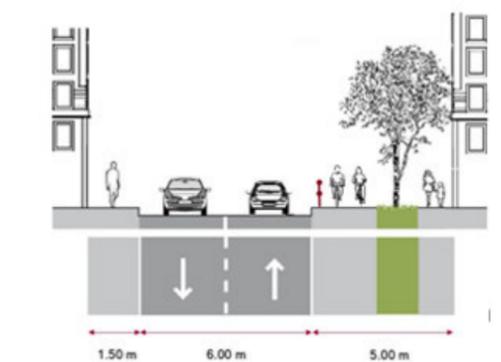
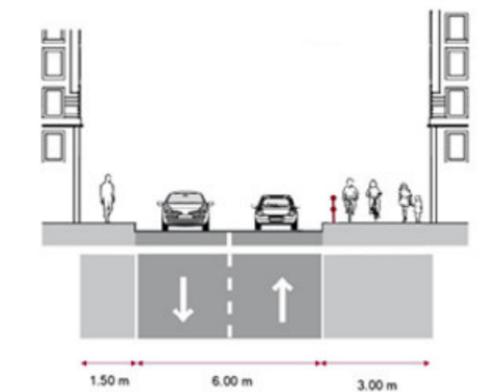
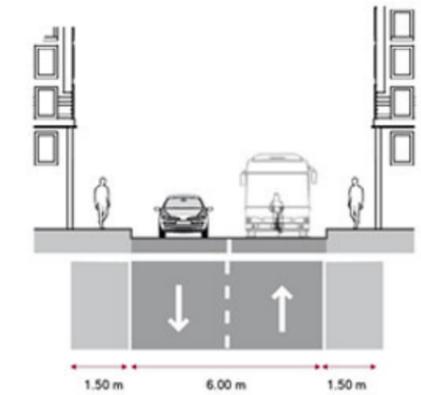
# 7 – Vues en plan des 3 variantes

## 7.1 – Planche 01



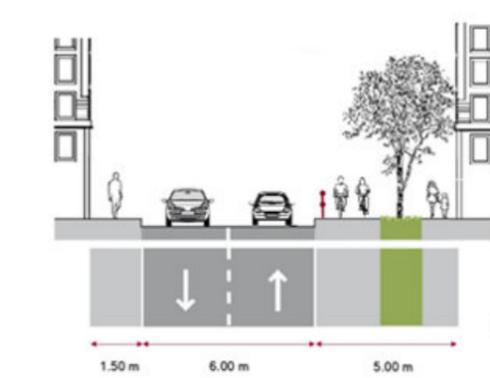
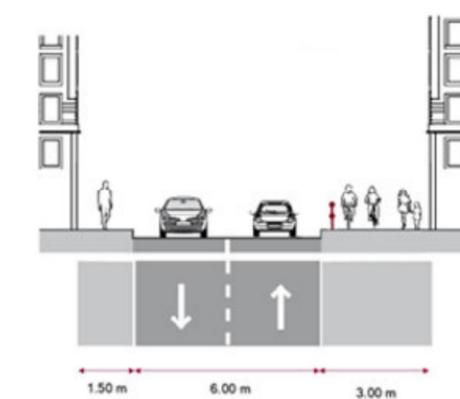
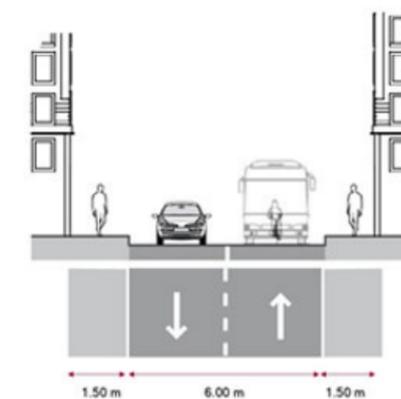
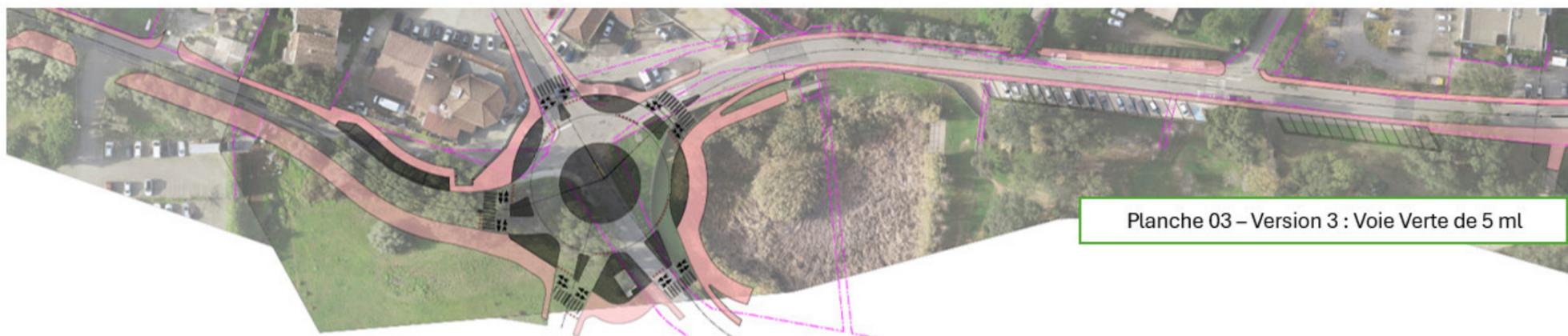
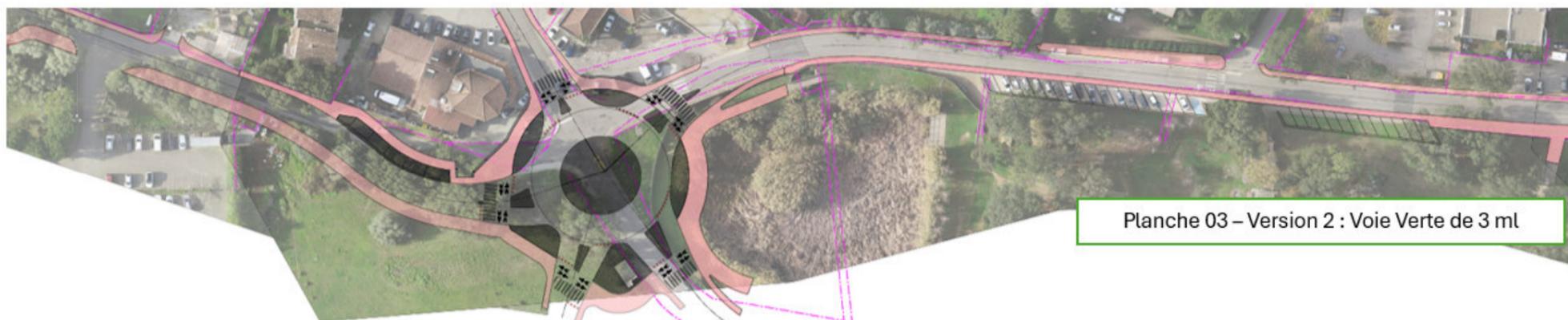
# 7 – Vues en plan des 3 variantes

## 7.2 – Planche 02



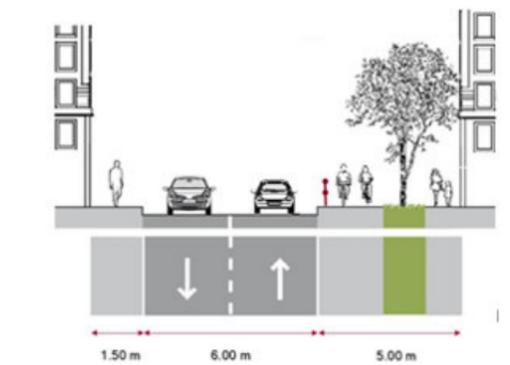
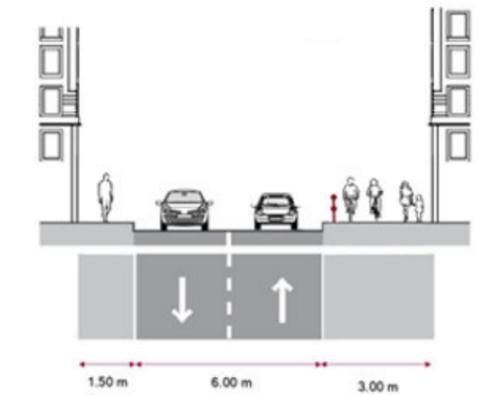
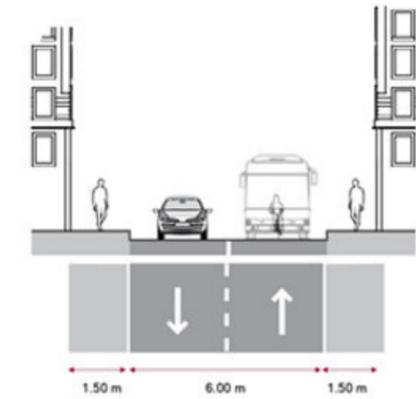
## 7 – Vues en plan des 3 variantes

### 7.3 – Planche 03



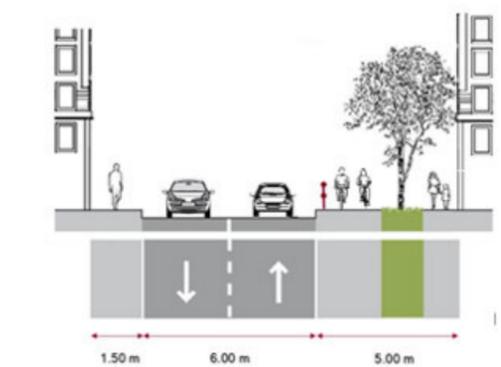
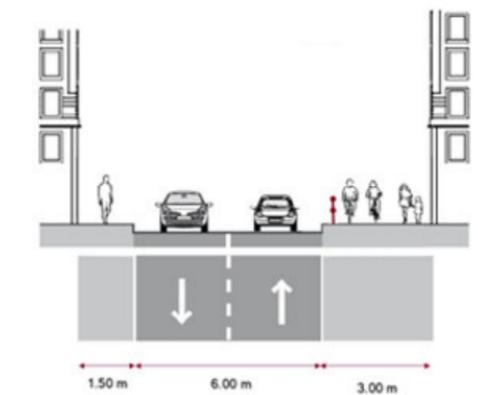
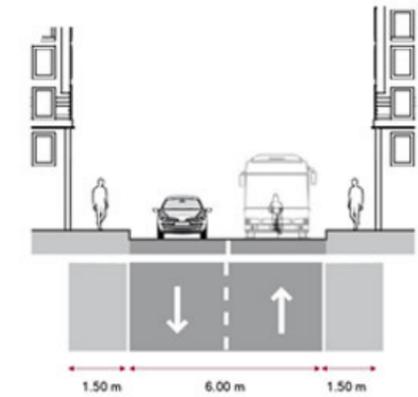
# 7 – Vues en plan des 3 variantes

## 7.4 – Planche 04



# 7 – Vues en plan des 3 variantes

## 7.5 – Planche 05



## 7 – Vues en plan des 3 variantes

### 7.6 – Planche 06

